

2C CLIM REGUL
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social :
27 rue Traversière - ZAE Les Marlhes
26300 ALIXAN
925 325 714 R.C.S. Romans

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX,
Et le premier mars, à onze heures,

Les associés de la Société 2C CLIM REGUL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Simon CLEMENT, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **100 actions** sur les **100 actions** ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

NC SC

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**- TRANSFERT DU LIEU DU SIEGE SOCIAL
- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS
- POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le lieu du siège social de la société de 26300 ALIXAN, 27 rue Traversière - ZAE Les Marlhes à :

**102 impasse du Clos Sylvestre
26120 MONTVENDRE**

Et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la façon suivante :

1. L'exposé suivant est ajouté en préambule des statuts :

EXPOSÉ

Aux termes des statuts constitutifs en date à ALIXAN, du 25 mars 2024, Messieurs Simon CLEMENT et Nicolas CHAZEL ont constitué entre eux une Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée « 2C CLIM REGUL » au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, dont le siège social est sis à 26300 ALIXAN, 27 rue Traversière - ZAE Les Marlhes et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 925 325 714.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date à ALIXAN du 1^{er} mars 2026, l'assemblée générale a décidé de transférer le lieu du siège social de 26300 ALIXAN, 27 rue Traversière - ZAE Les Marlhes à 26120 MONTVENDRE, 102 impasse du Clos Sylvestre.

2. L'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **102 impasse du Clos Sylvestre - 26120 MONTVENDRE**
(suivant AGE du 01/03/2026)

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision du Président devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Suivent les signatures.

Monsieur Simon CLEMENT,
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé


Monsieur Nicolas CHAZEL,
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé
